



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque de 1MWc sur une ancienne carrière d'extraction alluviale sur la commune de Baldersheim.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à revaloriser un terrain grâce à la construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 999kWc. Le terrain est une friche, inutilisée par ses propriétaires et ayant servi de zones de décharge de matériaux inertes (gravats, enrobés de route, et autres). - Le terrain objet de la demande a une surface cadastrale de 16400 m². - La surface totale des panneaux est d'environ 4 500 m² et la surface clôturée sera d'environ 1.2ha. - Pour le bon fonctionnement de la centrale, un poste de transformation et de livraison combiné sera implanté sur le site. Son emprise au sol sera de 20 m². - Un poste de stockage par batteries sera prévu : emprise de 21m² - Une citerne incendie sera également implantée pour une surface de 60 m² - Un portail d'accès sera installé en bout de site, accolé au sentier existant - Une piste enherbée de circulation en périphérie du site

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de valoriser un terrain non exploité pour un autre usage, sans aucun impact polluant direct. La production d'énergie renouvelables et le projet participe à l'économie locale. Ce terrain est situé au Lieu-dit WOLFAECKER sur la commune de Baldersheim (68015) dans le Haut-Rhin. L'impossibilité de culture, l'inexistence de projet agricole, la présence de matériaux de décharge et peu d'enjeux environnementaux sur le site, le caractérisent aujourd'hui de site à moindre enjeu foncier. Le projet de centrale PV construite par UNITE permettra de produire une électricité locale, verte et durable, démarche encouragée par la mairie. Par ailleurs, le projet répond aux objectifs nationaux ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables. Il s'inscrit notamment au sein de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la période 2019-2028, qui fixe pour objectif de multiplier par 4 la puissance installée de photovoltaïque, en privilégiant les terrains urbanisés ou dégradés. Il répond également aux objectifs régionaux. En effet, le PCAET de la communauté de communes Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) encourage la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier en lui même est prévu pour une durée de 3 à 4 mois, et ne devrait pas dépasser 6 mois. Il débutera dès l'autorisation de raccordement obtenue auprès d'Enedis. Le terrain aura besoin d'être déblayer des gravats inertes présents et nivelé pour retrouver une assiette plane, les gravats seront transportés vers un site de retraitement. Les structures préalablement assemblées en usine seront montées sur site. Il s'agit de structures légères montées grâce à des engins de levage répondant aux normes en vigueur et régulièrement entretenus. Le mode de construction engendrera peu de nuisances, et les horaires des travaux seront définis en concertation. Un tri sélectif sera organisé sur le chantier pour assurer une gestion efficace des déchets de construction, lesquels seront régulièrement évacués vers un centre spécialisé. Les grandes étapes de travaux seront décomposées comme suit : 1. Déblayage et débroussaillage éventuel du terrain (sans artificialisation du sol) 2. Pose d'une clôture adaptée pour le passage de petites faunes terrestres 3. Aménagement de la piste de circulation et réalisation des tranchées (piste légère en terre de 5m de large autour du site et piste lourde en gravier compacte pour accéder au poste technique depuis le portail d'accès en bordure de chemin d'accès). 4. Implantation des pieux battus (fondations envisagée à ce stade, à confirmer selon étude de sol) 5. Pose des panneaux photovoltaïques 6. Pose et installation du local batterie 7. Pose et raccordement des onduleurs 8. Pose et mise en service de la citerne incendie 9. Raccordement sur le réseau de distribution d'électricité

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un bail emphytéotique sera conclu entre la société UNITE et les propriétaires du terrain à l'obtention des autorisations d'urbanisme. La production sera injectée sur le réseau électrique public ou en revente directe à une entreprise locale. La supervision du site sera réalisée à distance. Une maintenance sera réalisée par des techniciens de Unit-e. Elle peut être : - Préventive : environ un passage par mois pour nettoyer et vérifier l'état des modules - Curative : en cas de matériels defectueux (panneaux, câbles, transformateurs ...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement. Le site sera équipé d'un système de tégégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production. Il sera également équipé de caméras de protection. Les équipes accéderont au terrain avec un véhicule léger. En fin d'exploitation, la centrale photovoltaïque sera démantelée, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur (SOREN). Il s'agit bien d'un projet de construction entièrement réversible.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux. (Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface totale des panneaux Nombre de panneaux (environ) Emprise au sol du poste de transformation/livraison Emprise au sol de la citerne incendie Hauteur point bas table panneaux Hauteur point haut table panneaux	(999, KWc) (4592, m ²) (1700, Modules) (20, m ²) (60, m ²) (1,10, m) (3, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Baldersheim, 2017 Zone A ; PLUi en cours d'elaboration discussion autour du changement de demoniation de cette parcelle avec la mairie. Parcelle entrant automatiquement dans le

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche est située à 458m de l'emprise du projet : "Forêt domaniale de la Harth" La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 613m de l'emprise du projet : MASSIF FORESTIER DU PLESSIS Source : Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Observatoire des Territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site se situe en dehors d'un parc national, régional, parc naturel marin, réserve naturelle, ou zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département du Haut-Rhin fait l'objet d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement. (https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnem
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de tout zonage patrimonial. Le monument historique le plus proche est situé à 950m de l'emprise cadastrale du projet : "Stele Geodesique de Sausheim"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	En dehors d'une zone humide pédologique avérée. Le diagnostic écologique donne uniquement deux zones humides floristiques qui seront placées en évitement. Sources : - SIG réseau zones humides - Rapport écologique Archimède environnement (Annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	En dehors d'un PPRN, ou PPRT. PPRI prescrit situé à 750m de l'emprise du projet. hors zones d'aleas.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Une étude historique est menée pour détecter d'éventuels traces de polluants ou autres substances déposées sur le site. Source : Georisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau. Source : Cart'Eaux
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source : Geoportail

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Source : Geoportail
D'un site classé ?	☐	☒	Source : Geoportail

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'eau peut s'écouler entre les panneaux et s'infiltrer dans le sol, aucun drainage n'est réalisé. En effet, un interstice de 2cm est présent entre chaque panneau et 3,5m entre les tables, afin de permettre un écoulement normal des eaux de pluie. Le projet n'est donc pas de nature à modifier la masse d'eau souterraine ou les écoulements superficiels, que ce soit en phase travaux ou exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La technique d'ancrage par pieux battus (envisagée à ce stade) induit très peu de matériaux de terrassement excédentaires en phase de construction. De plus, en fin d'exploitation l'installation est intégralement démantelée et les panneaux sont recyclés par un organisme agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun déficit de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas d'utilisation des ressources naturelles du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun prelevement de ressource et aucun impact sur les équipements d'assainissement ou eau potable
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les eventuelles perturbations ou degradation du milieu naturel pourraient intervenir lors de la phase chantier. Afin d'eviter cela, le planning du chantier sera adapte pour eviter les periodes sensibles pour le milieu naturel. Aucun autre impact sur le milieu naturel ne sera engendre.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au regard de l'eloignement du projet vis-a-vis des sites Natura 2000 et de l'absence de lien ecologique entre ceux-ci, aucune incidence n'est a prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non le projet ne consommera aucun de ces types d'espaces. (La parcelle n'ayant jamais ete cultive ni declare a la PAC, elle est considere comme inculte.) L'espace cloturee pour la centrale permettra a la biodiversite de se developper. Le sol restera en herbe et l'emprise au sol des pieux battus est minimisee. Seulement les postes techniques et la citerne
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Un site de graviere est present a 500m du site, l'adresse du projet n'est pas concerne par le risque. Une usine non ceveso est situe a plus de 500m du site, l'adresse du site n'est pas concerne par le risque. Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Inondation ; remontee de nappes ; seisme ; mouvement de terrain ; retrait gonflement des argiles. Prescrits sur la commune, non concerne a l'adresse du site du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est expose a aucun risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un trafic regulier n'aura lieu que lors de la phase chantier, qui durera moins de quatre mois. Il restera par ailleurs limite, dans une proportion qui ne sera pas de nature a impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens pour la maintenance n'aura lieu qu'une a deux fois par an, avec un vehicule leger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les seules nuisances sonores potentielles sont liees a la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en periode diurne. De plus le site etant situe en bordure d'autoroute, la composante bruit sera a compose
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Pas d'emissions d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Pas concerne par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non aucune vibration permanentes ne sera engendre. Les seuls vibration pouvant etre emises seront celles des engins venant battre les pieux dans le sol pour fixer les tables. Ou les passages des engins lourds pour la
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne par les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune emission lumineuse. Le chantier se deroulant de jours, aucune installation lumineuse n'est prevue.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne par des emissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Etant donne le caractere ponctuel de la phase travaux, l'impact du projet sur le microclimat local est considere comme negligeable. Le risque lie aux pollutions atmospheriques est juge modere en phase travaux en raison de la taille du chantier et le risque d'envol de poussiere est egalement juge modere. L'impact sur la qualite de l'air est donc considere comme negligeable.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Une attention particulière sera portée à la gestion des déchets et à la sensibilisation des entreprises. Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié. Lors du démantèlement, toutes les installations seront retirées et transportées jusqu'à leur usine de recyclage respective (scafs, techniques, câbles, modules et structures).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site se situe en dehors de zone de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain n'était plus utilisé par son propriétaire ni son exploitant. Aucune activité de ce type ne sera modifiée par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La taille mesurée de notre projet, ainsi que sa localisation en bord de route et de ligne HTA/Bt rend l'impact d'un effet cumulé faible, voire positif en terme d'approvisionnement énergétique du territoire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aucun autre projet n'est connu à ce jour à proximité du site (<5km).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet de UNITE pour un usage de développement photovoltaïque, des investigations sur la faune, la flore et les habitats ont été réalisées en automne 2025. Bien que le site soit au carrefour de divers zonages réglementaires, il n'est pas connecté écologiquement à ces derniers par voie terrestre. Au vu du faible nombre de données ayant pu être recueillies, des passages complémentaires au printemps/été 2026 seront réalisés. Cela permettra de lever le doute sur la présence ou l'absence des espèces potentiellement présentes sur le site. Les seuls enjeux potentiels pressenties s'articulent autour de 2 petites zones humides, ainsi que deux zones de gîtes potentiels reptiles / amphibiens. Ainsi qu'une haie étant un gîte potentiel à l'hirondelle de rivage, l'ensemble de ces zones seront placés en évitement totale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le diagnostic écologique réalisé par ARCHIMED Environnement a identifié deux zones humides à critères floristiques ainsi que deux zones à enjeux faunistiques qui feront l'objet d'un évitement total et d'inventaires complémentaires au printemps/été 2025 pour attester ou non des enjeux pressenties, amenant des actions dimensionnées en conséquences. Une dépollution complète du site sera menée avec l'évacuation des déchets inertes (gravats, enrobés, déchets sauvages) vers des filières agréées, garantie par des bordereaux de suivi pour assurer une traçabilité totale. Les milieux naturels seront préservés et restaurés : les gîtes à reptiles seront conservés et aménagés en pierres sèches, tandis que les zones humides bénéficieront d'une gestion différenciée (fauche tardive) pour maintenir les milieux ouverts. L'intégration paysagère sera assurée par la plantation de haies locales (prunellier, aubépine) afin de limiter l'impact visuel et renforcer la trame verte et bleue. Deux options de clôture sont proposées à l'Autorité Environnementale : une clôture périmétrique (bordures nord/ouest) pour prévenir les dépôts sauvages, ou une clôture ciblée autour des panneaux photovoltaïques pour favoriser la connectivité écologique (plan de masse alternatif en annexe). Les clôtures seront perméables à la petite faune (mailles larges) et des passages dédiés seront aménagés pour faciliter les déplacements des espèces. Aucune imperméabilisation supplémentaire ne sera créée : la route centrale existante sera réutilisée, et les accès de maintenance emprunteront les voies périphériques. Les eaux pluviales seront gérées par infiltration sur place via des noues paysagères, sans rejet hors site. Un suivi post-projet sera mis en place sur trois ans pour évaluer l'état des milieux (flore, reptiles, zones humides), compléter par un contrôle paysager et

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet solaire sur une ancienne carrière,. Le site, déjà artificialisé, ne comporte ni zone protégée (Natura 2000, ZNIEFF), ni espèce menacée, et les deux zones humides identifiées font l'objet d'un évitement total avec inventaires complémentaires. Les mesures proactives (depollution, clôtures perméables, zéro imperméabilisation, suivi écologique sur 3 ans) suivent les exigences réglementaires, éliminant tout impact résiduel significatif. Enfin, ce projet s'inscrit dans les objectifs nationaux de réhabilitation des friches (loi Climat et Résilience) et de développement des ENR sur le territoire via le PACET, sans créer de nuisances supplémentaires. Il n'y a pas de covisibilité directe sur le site et l'insertion paysagère pourra être menée sans impact résiduel après plantation et croissance des haies indigènes.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Maureau

Prénom Stephane

Qualité du signataire Directeur General

À Lyon

Fait le 07-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)